



## Procédure d'alerte à secours

## Le SST est en présence d'une victime

En cas d'absence d'un SST à proximité, les agents utilisent cette même procédure

L'incident relève du soin (personne consciente)

Le SST demande un avis médical en appelant le 15

Si le médecin régulateur estime que la victime doit consulter son médecin traitant, le SST prend contact avec un membre de la famille de la victime

Si la victime <u>ne peut</u> être prise en charge par un membre de la famille, le SST contacte un transport en Véhicule Sanitaire Léger (VSL) privé suivant la liste (Retour domicile ou Urgences)

Vos contacts pour toutes questions: Dr Raphaël SERREAU, Chef du service de médecine préventive (02.38.79.24.37)
Infirmière Frédérique Richard, (06 86 57 91 92)
Référent SST Grégory Formentin (06 44 11 39 01)
Formateur SST Thierry Plion (02 38 83 29 62)
Gestion Formation Martine Marchand (02 38 71 90 06)

Accident ou malaise Personne consciente ou inconsciente

Le SST contacte le 15

Les secours se déplacent

Bilan effectué sur place mais <u>pas de</u> <u>transport</u> par les services de secours (estimé par un médecin)

Le SST réitère la demande de transport par les secours

Pas de transport par les services de secours Urgence vitale (hémorragie, arrêt cardiaque)

Le SST contacte le 15 qui envoie les secours

Les secours ne se déplacent pas

Le SST contacte un VSL suivant la liste. Le SST accompagne l'agent jusqu'au VSL

Liste des VSL

1

AZUR Ambulance 06-60-28-01-01 Ambulance St Paul 02-38-45-01-12 EOS Ambulance 02-38-65-99-39 AMAZON Ambulance 06-98-98-30-31 02-38-66-04-10 Ambulance DAUPHINE Ambulance ABC ALTESSE 02-34-32-15-43 Ambulance St NICOLAS 02-38-68-12-71 EUROPE Ambulance 02-38-91-06-06 **OXYGENE** Ambulance 06-68-12-12-13

Le SST contacte un membre de la famille

ou

Le SST demande un transport en VSL privé suivant la liste

2